

Documents à remettre

Pour que votre demande soit considérée, vous devez répondre à toutes les questions et joindre les documents suivants :

- Bail actuel et précédent, s'il y a lieu, et/ou facture d'Hydro-Québec (preuve de résidence pour les 24 derniers mois) **Obligatoire**;
- Avis de cotisation provenant du gouvernement du Québec de l'année précédente **Obligatoire**;
- Relevé de pension alimentaire, s'il y a lieu;
- Preuve d'étudiant (attestation scolaire) pour les enfants de 18 ans et plus, s'il y a lieu;
- Relevé mensuel de votre compte bancaire, s'il y a lieu;
- Jugement de garde obligatoire, s'il y a lieu;
- Autres documents pertinents (ex. : carte de résident permanent, attestation de parrainage, jugement de faillite, etc.), s'il y a lieu;
- Référence ergothérapeute, Intervenant(e) pour l'octroi d'un logement adapté, s'il y a lieu;

*** L'ORH peut demander d'autres documents lors du traitement de votre dossier, avant l'attribution d'un logement.